

Novembre 2016

#7

Revue PAYSAGES

Le Magazine des Paysages de Haute-Savoie

Le Jardin des Cinq Sens à Yvoire

Observatoire des paysages
La Basse vallée de l'Arve

Regard
Séverine Morin

Concours
Paysages, fleurissement
et cadre de vie

Dossier À la reconquête de nos paysages

EDITO

"Re" !

Le paysage est l'expression de la relation des hommes à leur territoire. En Haute-Savoie, cette relation est plus puissante encore que partout ailleurs. L'ampleur des reliefs exacerbe l'adaptation la plus juste à des milieux difficiles : pour s'établir ou passer, les hommes doivent négocier avec la pente, l'exposition, le climat, le risque, l'accessibilité, les ressources. Au total, il en ressort des paysages d'autant plus forts et émouvants que ces mêmes reliefs démultiplient les perceptions.

Né au XVIII^e siècle, l'attrait pour la montagne n'a fait depuis que se renforcer. Aujourd'hui, la Haute-Savoie accueille chaque année 10 000 habitants supplémentaires. L'urbanisation exponentielle qui en résulte s'est accompagnée d'autres profondes mutations paysagères : l'abandon de terres agricoles trop peu rentables, l'avancée de la forêt sur les pentes, l'équipement de la montagne pour le ski et les loisirs.

Aujourd'hui, la conquête du *far east* doit s'achever pour laisser place à une **re**-conquête : un travail non plus seulement sur le bâti mais sur le non bâti qui nous environne au quotidien ; autrement dit sur un espace que l'on ne voit même pas au premier regard : souvent modeste, interstitiel ou marginal, fortuit ou déduit : un "reste" qui a rarement été programmé ; mais un espace précieux, qui se révèle indispensable aux sens et au sens de nos lieux de vie. Avec peu de choses, tous ces espaces non bâtis peuvent répondre efficacement aux enjeux du développement durable : l'attractivité de nos villes et territoires, le bien-vivre ensemble, la santé et la biodiversité, la gestion de l'eau et des risques... C'est à cette politique de reconquête que nous engage ce nouveau numéro de la Revue Paysages : re-mise en culture de coteaux par la vigne, ré-sorption de friches urbaines par des jardins productifs partagés, ré-habilitation de continuités ville-nature et d'espaces naturels sensibles en milieux urbains et péri-urbains, re-maillage de trame verte et bleue urbaine, re-qualification de berges de torrents et rivières, re-naturation de sites industriels, re-valorisation de délaissés urbains...

D'heureux exemples de "re" !

Bertrand Folléa

*Paysagiste-conseil de l'État pour la Haute-Savoie
Responsable de l'agence Folléa-Gautier paysagistes
urbanistes - Grand Prix national du paysage en 2016*

Revue PAYSAGES

Le Magazine des Paysages de Haute-Savoie

**La revue "Paysages"
est une publication du CAUE
de Haute-Savoie.**

Siège social : L'ilot-S - 7 esplanade
Paul Grimault - 74000 Annecy
Tél 04 50 88 21 10 - www.caue74.fr

Responsable de la publication :

Arnaud Dutheil, directeur du CAUE

Rédacteur en chef : Frédérique Imbs,
journaliste

Coordination éditoriale : Antoine Deneuve,
conseiller paysage, CAUE

Conception graphique : Maryse Brion, CAUE,
d'après une maquette de

www.abaca-studio.com

N°ISSN : 2258-9548

Publication annuelle gratuite imprimée
en 2 000 exemplaires
Novembre 2016

Crédit photographique :

Couverture, Edito et Observatoire : Sylvain

Duffard, Dossier : Ville d'Annemasse, Focus :

Jardin des Cinq Sens, Regard : Charles Hervé-

Gruyer, Paysages des collectivités : CAUE

74 / Béatrice Calféri, Concours Paysages

fleurissement et cadre de vie : CAUE74

Reproduction même partielle interdite

sommaire

Actualités | page 4

Focus

Le Jardin des Cinq Sens à Yvoire | page 6



Observatoire des paysages

La Basse vallée de l'Arve | page 8

L'observatoire photographique des paysages haut-savoyards, réalisé avec le soutien du conseil départemental de la Haute-Savoie, propose une sélection de prises de vues réparties sur le territoire départemental. Les dernières images concernent l'unité paysagère de la Basse vallée de l'Arve.



Dossier

A la reconquête de nos paysages | page 11

Friche, jachère, terrain vague... les espaces résiduels, libérés de construction ou jamais utilisés, sont parfois considérés comme un "vide" dans le paysage urbain. Ils constituent pourtant une réelle opportunité de créer de nouvelles pratiques sociales à partir de nouveaux usages et sont souvent initiés par les habitants.

Regard

"La permaculture, c'est la recherche d'un environnement harmonieux à la fois pour l'homme et pour la nature"

Interview de Séverine Morin | page 18

Membre de l'association Les Colibris et du collectif Les Incroyables Comestibles, présidente et fondatrice de l'association Fermaculture, Séverine Morin est certifiée par l'Université populaire en permaculture fondée par l'Anglais Steve Read. Elle nous livre ici son point de vue sur cette approche écologique. Rencontre.



Paysages des collectivités

Espaces publics : une harmonieuse diversité | page 20

Platelages en bois, dallages de pierre, cheminements en béton, mobilier métallique... Le traitement actuel de nos espaces publics multiplie les solutions d'aménagement et les matériaux se diversifient. Conséquence : la surface occupée par le végétal se réduit, favorisant une conception paysagère très minéralisée.



Concours Paysage, fleurissement et cadre de vie

Palmarès 2016 | page 24

En 2016, 42 communes, petits villages ou grandes agglomérations, ont participé au concours départemental "Paysages, fleurissement et cadre de vie". Présentation des lauréats.



A lire | page 27

Découvrez notre sélection d'ouvrages sur le paysage et le jardin.

actualités

LA LOI MONTAGNE ADOPTÉE À L'ASSEMBLÉE



Le projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne a été voté par l'Assemblée Nationale le 18 octobre dernier, avec 511 voix pour 527 votants. Plusieurs avancées sont à souligner. Ainsi, le principe d'une prise en compte des spécificités des territoires de montagne dans les politiques publiques menées par l'État et les collectivités territoriales est réaffirmé. Est par exemple intégrée la nécessité de veiller à ce que le principe d'égalité démographique puisse être adapté pour assurer une représentation équitable des territoires de montagne. Il en est de même pour l'usage partagé de la ressource en eau ou la prise en compte des temps de trajet dans l'organisation scolaire en montagne. Le projet de loi vise également à une meilleure reconnaissance de l'agriculture de montagne et des soutiens qui lui sont nécessaires. Les améliorations qui ont été apportées en commission et en séance confortent sa place et plus particulièrement, le pastoralisme, en facilitant cette activité notamment sous la forme de groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC). S'agissant des "zones de tranquillité" envisagées dans le projet de texte initial, un point d'équilibre a été trouvé en réservant, aux seuls parcs nationaux, la possibilité de créer des espaces de quiétude pour favoriser et protéger le développement d'espèces animales et végétales.

RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

Chaque année, le temps d'un week-end, "Rendez-vous aux jardins" est l'occasion d'accéder à des jardins habituellement fermés au public. Ainsi, du 3 au 5 juin dernier, 2 200 jardins représentatifs de la richesse et de la diversité d'un patrimoine vert exceptionnel, historique ou contemporain, ont accueilli les amateurs de verdure, de fleurs et de promenades. Parmi les 3 500 animations proposées, de nombreuses visites guidées, démonstrations de savoir-faire et ateliers ont été organisés par des guides passionnés et impliqués, offrant un moment précieux de découverte et d'apprentissage au public. Qu'ils soient paysagistes, jardiniers, parfois jardiniers d'art, ou propriétaires, ces formateurs d'un jour ont pu communiquer leurs savoirs, la mémoire des gestes et de ces lieux fragiles. Ces "Rendez-vous aux jardins" sont aussi un temps d'échange et de sensibilisation à l'art des jardins, particulièrement à destination des enfants. Cette année, le thème était donné aux couleurs. Ainsi, les visiteurs ont pu flâner dans les jardins de peintres à l'instar de ceux d'Auguste Renoir ou Maurice Denis. Cette édition a vu également la participation exceptionnelle du réseau des jardins botaniques de France et des pays francophones, lieux privilégiés pour découvrir le monde des plantes, leur utilisation, la nécessaire conservation des espèces végétales menacées et la biodiversité. Leur mission éducative est primordiale. Les jardins remarquables, toujours gage d'intérêt, ont également séduit de nombreux curieux. Le label, mis en place en 2004 par le ministère de la Culture et de la Communication, distingue des jardins et des parcs, anciens et contemporains, particulièrement bien entretenus et réservant un accueil attentif au public. 418 parcs et jardins, publics ou privés, bénéficient aujourd'hui de cette distinction. La 15^{ème} édition, les 2, 3 et 4 juin 2017, aura pour thème le "Partage" : partages d'espaces pour jardiner, de graines ou de plantes, mais aussi partage de savoirs, de savoir-faire et de moments de plaisir et de découverte.



Pour en savoir plus : rendezvousauxjardins.fr

VICTOIRES DU PAYSAGE : TROIS NOMINÉS EN HAUTE-SAVOIE

Avec une augmentation des candidatures de près de 30 % par rapport à 2014, l'édition 2016 des Victoires du Paysage tient toutes ses promesses. Créé en 2008 par VAL'HOR, l'Interprofession de l'horticulture et du paysage, ce concours, véritable vitrine de projets, traduit sur le terrain la mise en œuvre de la Cité Verte. Il a pour missions de promouvoir l'aménagement paysager contemporain, sensibiliser élus, chefs d'entreprise et particuliers, à l'importance du végétal et du paysage au sein de la Cité, tout en valorisant les métiers du paysage. Le 6 juillet dernier, le jury a eu la délicate tâche de désigner les aménagements paysagers et les maîtres d'ouvrages nominés, dans les trois catégories du concours (collectivités, entreprises et particuliers) pour la deuxième phase du concours, à savoir les visites techniques sur le terrain par le jury. Ce sont 81 dossiers qui ont été retenus, parmi lesquels trois projets haut-savoyards. Tous ces aménagements ont fait l'objet d'une visite technique réalisée par un jury représentatif de l'ensemble des professionnels et acteurs influents de la filière du paysage entre juillet et fin septembre 2016. Les lauréats seront connus le 8 décembre 2016. Les trois nominés en Haute-Savoie sont :

- **Commune de La Chapelle d'Abondance, pour l'aménagement du chef-lieu** (projet concourant dans la catégorie Patrimoine), "Un cœur de village redevenu agréable, coloré et fonctionnel" Paysagiste Concepteur : Willem den Hengst et associés - Entreprise du paysage : Pépinières Chablaisiennes - Pépiniériste : Pépinières Chablaisiennes.
- **Mairie d'Ambilly, pour le Parc Jean Beauquis**, "Un parc rénové exemple de gestion douce des espaces verts très fréquentés par les habitants de la commune" Paysagiste Concepteur : ADP Dubois - Entreprise du paysage : Berlioz - Pépiniériste : Pépinières Imbert.
- **Decathlon SA pour le Mountain store Mont Blanc - Quechua Wedze Simon, à Passy**, "La recomposition d'ambiances paysagères pour intégrer le site à son environnement" Mandataire du projet : MAP Architectes - Paysagiste Concepteur : Nikola Watté Paysagiste - Entreprise du paysage : Cholat Jardins - Pépiniériste : Cholat Pépinières - Plantviv.

actualités

GRAND GENÈVE : LES ÉLUS EN ASSISES



photo Fotolia.com

Le 6 octobre dernier, la 4^{ème} édition des Assises transfrontalières des élus s'est tenue à Château Rouge, établissement culturel situé à Annemasse. L'événement a réuni plus d'une centaine d'élus français, genevois et vaudois venus débattre de l'avenir du Grand Genève, dans un moment clé pour le territoire. Les Assises constituent un lieu où se forgent une culture commune et une compréhension partagée des enjeux du territoire transfrontalier, entre élus de l'Agglomération franco-valdo-genevoise. Elles poursuivent trois objectifs : développer une meilleure connaissance des dossiers gérés par les différents exécutifs locaux et des dossiers portés, notamment, par le GLCT (Groupement local de coopération transfrontalière) Grand Genève ; devenir une plateforme d'échanges entre les élus du GLCT et les législateurs genevois, vaudois ou français, autour des sujets importants et sensibles pour le devenir de l'agglomération transfrontalière ; préparer les débats parlementaires et les consultations publiques.

Cette 4^{ème} édition avait une importance particulière. Elle a permis d'impliquer les députés genevois et vaudois, les parlementaires français, les représentants des conseils régionaux et départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie et les élus communaux, à la conception du Projet de territoire Grand Genève 2016 - 2030. De ce document découlera le Projet d'agglomération de troisième génération qui sera transmis à la Confédération suisse en fin d'année. Cette édition a permis de présenter aux parlementaires des trois territoires le contenu de ce document stratégique pour l'agglomération transfrontalière.

ESPACES VERTS : DES CITOYENS DE PLUS EN PLUS IMPLIQUÉS

L'Union nationale des entreprises du paysage (Unep) et Hortis, l'association des responsables d'espaces nature en ville, ont dévoilé les résultats de la quatrième enquête de l'Observatoire des villes vertes. Pour cette nouvelle vague, l'Observatoire a cherché à mettre au jour les nouvelles pratiques en matière de gestion des espaces verts au sein des collectivités. Il en ressort que les citoyens sont de plus en plus incités à s'investir dans la végétalisation de l'espace urbain, que ce soit en donnant leur avis ou en agissant concrètement. Ainsi, les vingt villes du panel organisent des réunions de concertation avec leurs citoyens et associations abordant la question des espaces verts. Une ville interrogée sur quatre a par ailleurs mis en place une plateforme contributive en ligne pour recueillir l'avis de ses habitants sur les espaces verts existants ou en projet, et une ville sur trois propose un budget participatif en ligne leur donnant le pouvoir de voter pour les projets qu'ils préfèrent. Autre chiffre intéressant : une ville sur deux invite ses citoyens à participer à l'entretien des espaces verts dans le cadre d'ateliers participatifs ou via des "permis de végétaliser".



Photo Pierre Mathieu de Fossey

Pour en savoir plus : lesentreprisesdupaysage.fr - observatoirevillesvertes.fr

Jardins avenue de la Visitation, à Annecy.



CAUE 74 / Béatrice Caferri

Le parc Beauquis, à Ambilly, est sélectionné dans la catégorie Parc ou Jardin urbain.



L'aménagement du chef-lieu de La Chapelle d'Abondance est sélectionné dans la catégorie Patrimoine.

Focus

YVOIRE JARDIN DES CINQ SENS

Ce jardin, ancien verger potager du château d'Yvoire devenu friche pendant un temps, est né il y a environ 25 ans de la volonté des propriétaires de réaliser un lieu initiatique sur les cinq sens. Grâce à ces jardiniers et à leurs partenaires, le jardin a regroupé une large collection de plantes aromatiques et potagères. Récemment, un partenariat a été créé avec le CRBA (Centre de ressource de botanique appliqué de Lyon) pour la sauvegarde des vieilles variétés légumières et ornementales. La mission du Jardin des Cinq Sens consiste à cultiver certaines plantes pour récolter et conserver les semences comme le Haricot Beurre d'Annecy, le Haricot Noir d'Evian, la Pomme de terre Noire des montagnes suisses, le Maïs Blanc de Bresse, ou encore la Laitue Bressane à grosses côtes.... En parallèle, un jardin expérimental est en cours de création pour renforcer le lien entre sens et diversité des saveurs.

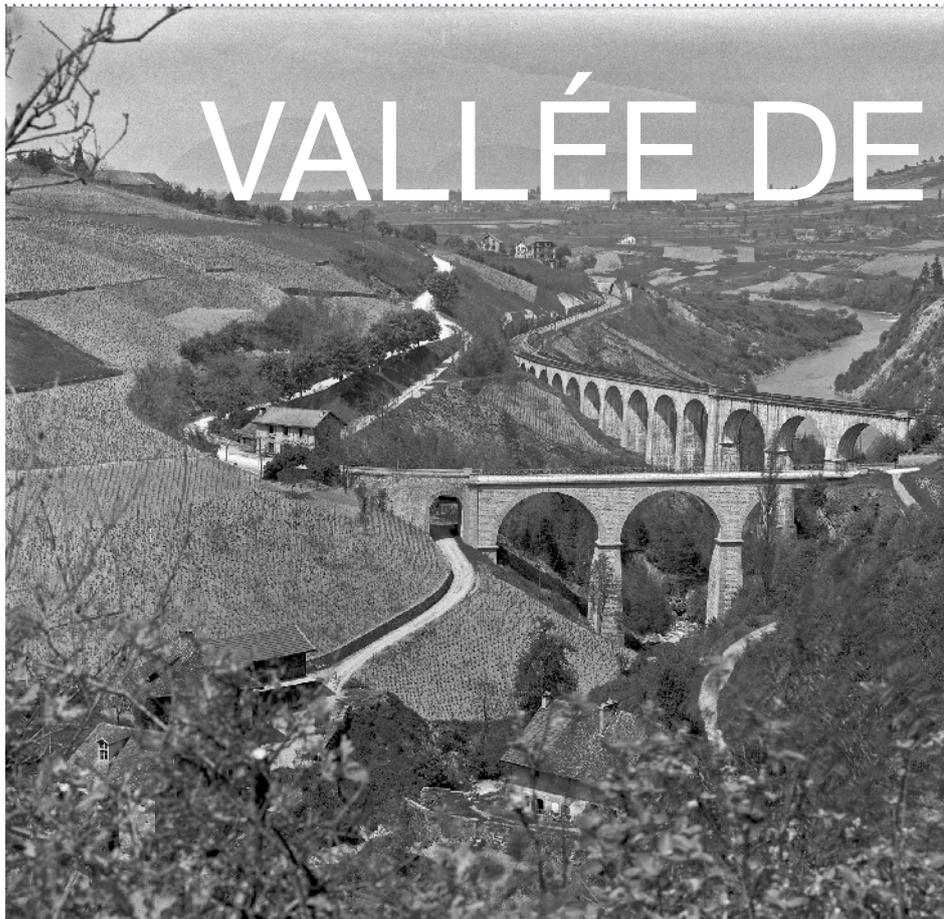


LA BASSE

VALLÉE DE

L'observatoire photographique des paysages haut-savoyards, réalisé avec le soutien du conseil départemental de la Haute-Savoie, propose une sélection de prises de vues réparties sur le territoire départemental. Les dernières images concernent l'unité paysagère de la Basse vallée de l'Arve.

S'étendant d'Annemasse à Cluses, la Basse vallée de l'Arve est une vallée industrielle traversée par les autoroutes A40 et A41. C'est la région économique la plus dynamique du département. Elle est également très densément peuplée avec une organisation en plusieurs pôles urbains : à l'ouest, l'agglomération d'Annemasse qui est étroitement liée à Genève puis, à l'est, les trois villes de La Roche-sur-Foron, Bonneville et Cluses qui tendent à être reliées entre elles par l'urbanisation particulière du fond de vallée associant habitat et activités industrielles.



© CAUE 74 / Sylvain Duffard



© CAUE 74 / Sylvain Duffard

A l'instar des autres bourgs de la vallée, Saint-Pierre-en-Faucigny s'est développé au pied du versant, à l'écart des divagations de l'Arve et à proximité d'un torrent favorable aux activités (minoterie, scierie...). La plaine agricole, qui occupait autrefois le fond de vallée, a ici été préservée de l'urbanisation et de l'installation des bâtiments d'activité. Les équipements publics (collège) constituent une limite nette entre le bourg et son environnement.



© CAUE 74 / Sylvain Duffard

Vue générale Basse vallée de l'Arve, Contamine-sur-Arve
Depuis la route qui mène au château de Villy, sur le territoire de la commune de Contamine-sur-Arve, la Basse vallée de l'Arve apparaît comme une mosaïque de prairies agricoles ouvertes, parsemées de villages et séparées par de petits bois. Les infrastructures et les activités sont également présentes et masquées par la végétation, comme l'Arve que l'on ne distingue pas.

La tour des Comtes de Genève et l'hôpital Andrevetan, construit au 19^e siècle, dominent le vallon du Foron qui constitue l'une des limites du bourg historique. Le coteau est occupé par un ensemble de jardins en terrasses, noyés dans la végétation. Inconstructible car soumis aux risques naturels, le fond du vallon a été utilisé pour aménager des espaces de stationnement, permettant de libérer le centre-ville.

L'ARVE



Reconstitution d'une vue du Pont du Vaison sur la commune de Reigner-Esery d'après une photo ancienne prise par Jullien Frères au début du 20^e siècle. Gélantino-bromure sur verre, Bibliothèque de la Ville de Genève, Centre d'iconographie.

UNE VALLÉE AGRICOLE...

Entre Annemasse et La Roche-sur-Foron, une vaste plaine traversée par les grandes infrastructures a conservé une activité agricole tournée vers l'élevage et le maraîchage, malgré des mutations profondes et récentes liées au développement de l'urbanisation résidentielle due à la proximité de l'agglomération franco-genevoise. Longeant l'autoroute, l'Arve est souvent masquée par la végétation et peu perceptible.

...INDUSTRIELLE ET URBANISÉE

Plus en amont, l'activité industrielle marque profondément le paysage urbanisé, ponctué par des reliques d'espaces naturels et agricoles. Historiquement, l'industrie s'est développée dans les villages avec l'implantation des ateliers de décolletage*. Elle s'est ensuite déplacée dans le fond de vallée, préservé des divagations de l'Arve par les grands aménagements engagés au 19^e siècle avec la création des premières digues, la réalisation de la voie ferrée puis plus tard de l'autoroute. Le caractère très urbanisé du fond de vallée contraste fortement avec celui des versants tout proches : ceux exposés au nord sont couverts de forêts et inhabités, alors que sur les coteaux bien ensoleillés et soumis à la pression foncière, l'activité agricole et ponctuellement viticole subsiste. L'Arve est ici omniprésente, au cœur des villes qu'elle traverse. ■



Vue générale, Annemasse

La colline de Vétraz-Monthoux domine l'agglomération d'Annemasse, dont on perçoit les quartiers d'habitat collectif correspondant au développement de la ville dans les années 60. Le versant de la colline est un site attractif, qui voit se développer un habitat semi-collectif dense, isolé de l'espace public par un ensemble de clôtures. Quelques parcelles non bâties, vestiges du passé agricole de la commune, subsistent encore.



Place de la Gare, Annemasse

La place de la gare d'Annemasse est appelée à être requalifiée dans les années à venir, dans le cadre d'un projet urbain de grande ampleur. L'arrivée du tram et la réalisation du CEVA (Liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse) vont transformer la gare d'Annemasse en pôle d'échanges multimodal. Ce projet s'accompagnera d'une opération de renouvellement urbain avec la démolition d'îlots d'habitat. L'ancienne gare de marchandises construite dans les années 20 est susceptible d'être réutilisée.

*Décolletage : procédé d'usinage par enlèvement de matière, permettant de réaliser des pièces tournées en partant de barres ou de fil métallique en torche. (...) La vallée de l'Arve regroupe les deux tiers des entreprises et des effectifs nationaux de la filière. Source : Syndicat national du décolletage.

L'EXPOSITION ITINÉRANTE

LE TERRITOIRE, LE PHOTOGRAPHE ET LE PAYSAGE,

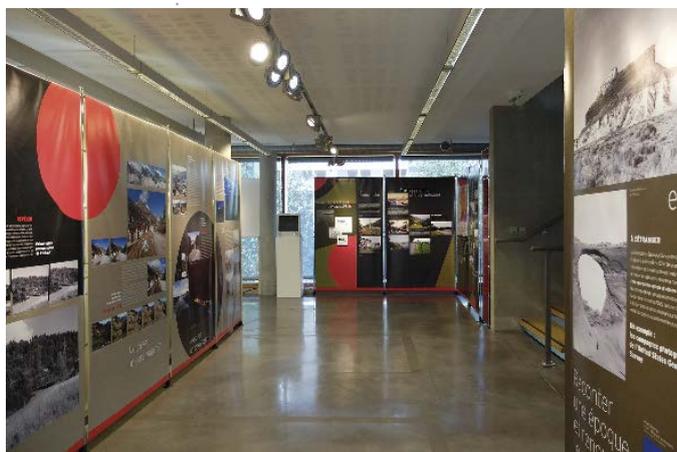
En 2014, le Caue a réalisé, en partenariat avec le conseil départemental de la Haute-Savoie, l'exposition "Le territoire, le photographe et le paysage" dans une première version scénographiée pour le château de Clermont. Elle présentait l'histoire de la commande publique de photographies de paysages en France et était complétée par les prises de vues de l'unité paysagère de l'Avant-pays haut-savoyard.

Rééditée en mai 2015 dans une forme itinérante, cette exposition, présentée à la galerie de L'îlot-S, au CAUE, à Annecy, reprenait le thème central pour finalement amener le visiteur à découvrir les prises de vues réalisées en 2012 et 2013 sur l'unité paysagère de La cluse du lac d'Annecy.

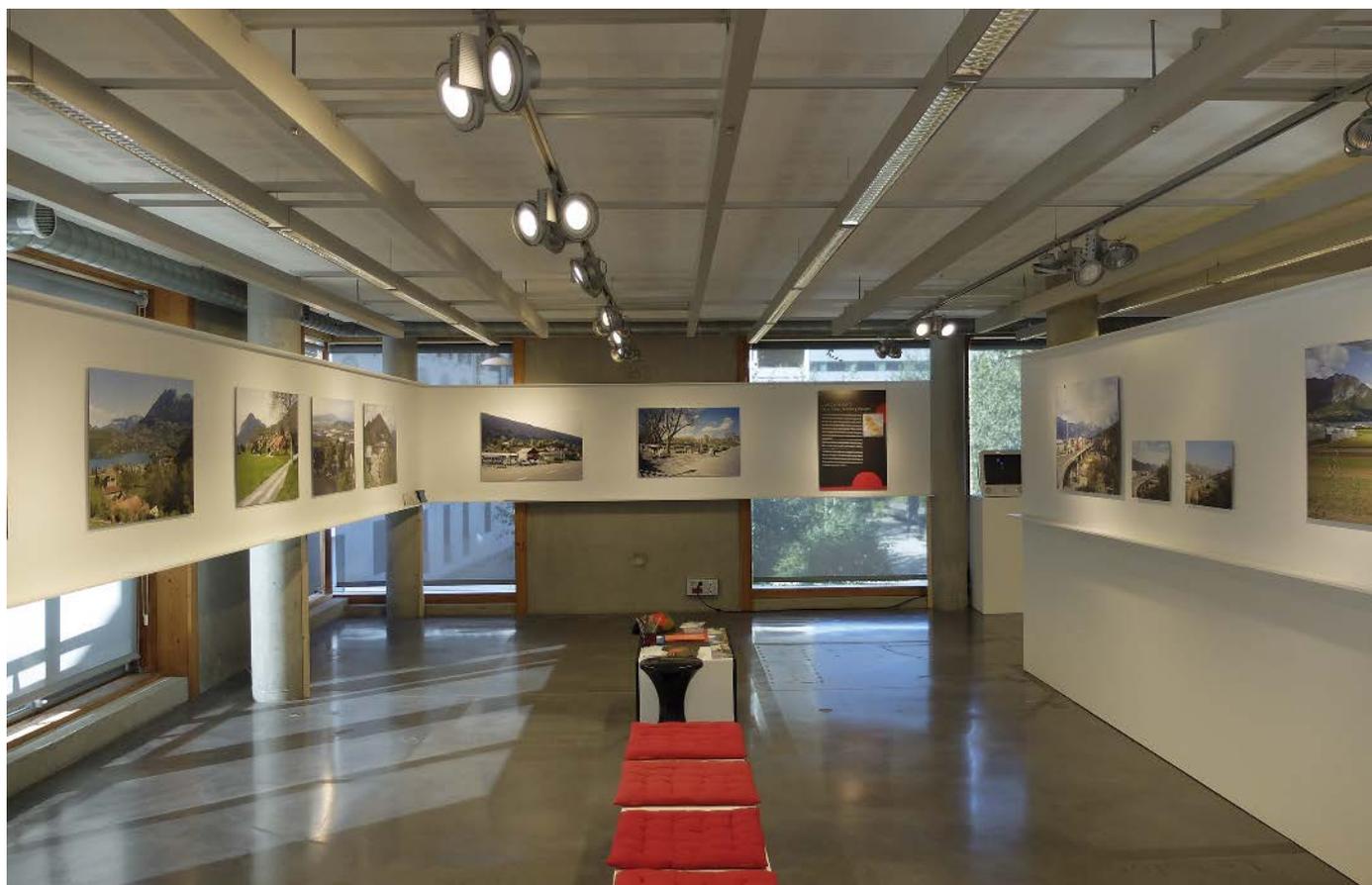
Du 18 juillet au 29 Août 2016, cette exposition a poursuivi son itinérance à Annemasse les Voirons Agglomération et a permis de découvrir les photographies de l'unité paysagères de la Basse vallée de l'Arve.

L'objectif de cette exposition itinérante est double : dynamiser et valoriser le travail évolutif de l'observatoire des paysages de Haute-Savoie (www.observatoire.paysages74.fr) et augmenter progressivement le corpus des tirages photographiques de chaque unité paysagère. ■

Cette exposition itinérante est mise à disposition gratuitement.
Pour plus d'information, contactez Dany Cartron au CAUE de Haute-Savoie 04 50 88 21 12 – culture@caue74.fr



© CAUE 74



© CAUE 74

À LA RECONQUÊTE DE NOS PAYSAGES

Friche, jachère, terrain vague... les espaces résiduels, libérés de construction ou jamais utilisés, sont parfois considérés comme un "vide" dans le paysage urbain. Ils constituent pourtant une réelle opportunité de créer de nouvelles pratiques sociales à partir de nouveaux usages et sont souvent initiés par les habitants.

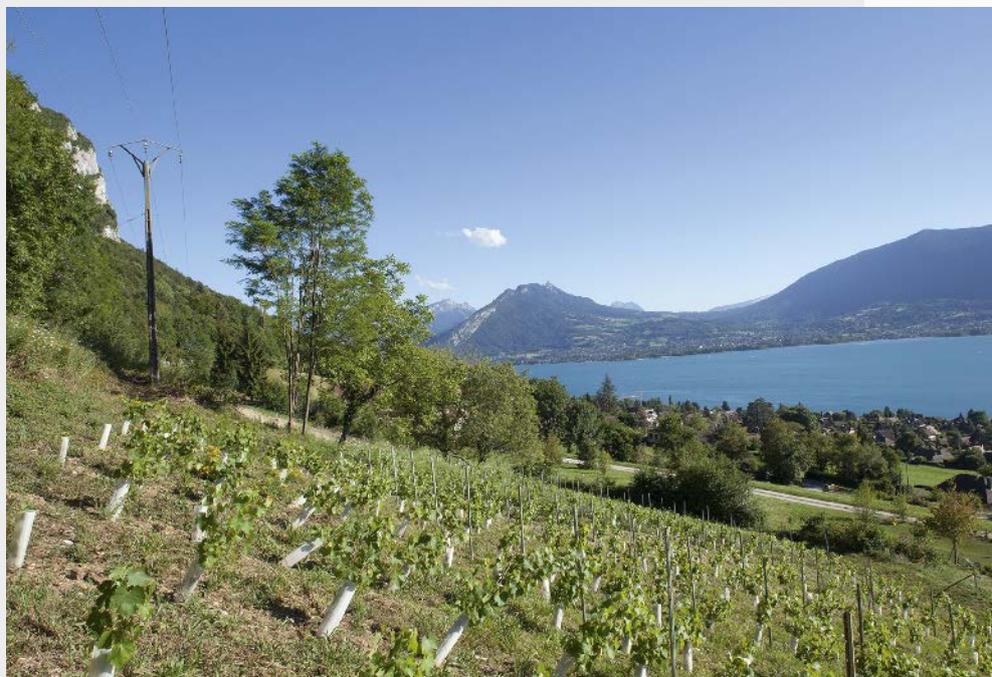
LES VIGNES FONT LEUR RETOUR À VEYRIER-DU-LAC

Lorsqu'on traverse aujourd'hui le village cossu de Veyrier, on a du mal à imaginer qu'autrefois l'activité viticole y dominait. Cultivée dès l'Antiquité, la vigne a en effet constitué une ressource essentielle pendant plusieurs siècles, comme sur toute la rive Est du lac d'Annecy. Il est vrai que les conditions climatiques s'y prêtent : une altitude moyenne de 450 à 700 mètres, une exposition en versant sud-ouest (en patois, *Veri* désigne le versant "le mieux viré", c'est-à-dire celui qui est tourné à l'adret), d'imposantes falaises pour abriter les coteaux et une bonne pluviométrie. Ainsi, en 1900, on comptait pas moins d'une centaine d'hectares de vignes dont une trentaine à Veyrier. Un patrimoine que la crise du phylloxéra, la diversification de l'agriculture, le développement du tourisme et surtout l'explosion du prix du foncier vont peu à peu faire disparaître.

SAUVEGARDER LE PATRIMOINE

Mais ce patrimoine est aujourd'hui en train de renaître. La récente mise en place de documents d'urbanisme plus contraignants, et notamment de Plans de Prévention des risques (chutes de pierres essentiellement), a rendu inconstructible certains secteurs exposés. De nombreuses zones situées en hauteur et en lisière de forêt ont donc retrouvé leur caractère naturel. D'où l'idée d'y faire revivre les vignes. "Cette proposition était dans l'air depuis une quinzaine d'années, explique Pierre Lachenal, président de l'association Vignes du Lac qui a mis en œuvre le projet. Elle émane de passionnés d'histoire et de patrimoine, de propriétaires, d'anciens vigneronniers mais aussi de nouveaux habitants attentifs à leur cadre de vie." Née en 2014, l'association, qui compte aujourd'hui une soixantaine de membres, a effectué les démarches administratives pour obtenir l'autorisation de planter de nouvelles vignes au titre de la sauvegarde du patrimoine viticole. "Il ne s'agit pas de commercialiser la production mais bien de matérialiser le passé viticole des coteaux de Veyrier combe par des "vignes conservatoires", précise Pierre Lachenal.

© CAUE 74 - Romain Bianchi



Veyrier bénéficie de conditions idéales pour la viticulture.

DÉJÀ 5 000 M² DE VIGNE

Outre les cotisations de ses adhérents, l'association a récolté les fonds nécessaires en vendant chaque rang à différents mécènes. Au total, un budget de 35 000 euros a pu être réuni pour financer le projet. "Pour la conception, nous avons été accompagnés par Bruno Lupin, vigneron à Frangy, et nous avons fait appel aux bras des bénévoles du chantier." Au printemps 2015, 1 900 plants ont investi deux parcelles de prairie sèche de 5 000 m² au total sur les hauteurs du village.

Originaires d'une pépinière de Fréterive, territoire savoyard reconnu pour la qualité de ses vins, ces plants de cépage Altesse devaient donner leur première cuvée en 2018. D'ici là, l'association prévoit d'étendre la plantation aux terrains adjacents, leurs propriétaires voyant là une bonne façon de valoriser leur parcelle aujourd'hui inconstructible. Et la commune de Veyrier n'est pas la seule à se lancer dans l'aventure puisque d'autres projets similaires sont en gestation à Talloires, Menthon-Saint-Bernard et Annecy-le-Vieux. ■ ■ ■

JARDINER AUTREMENT À SEYNOD

"Ce qui appartient à tout le monde, n'appartient à personne". Le précepte s'affiche en introduction de la charte des Incroyables Comestibles, un collectif citoyen qui a pour ambition de promouvoir l'abondance et le partage. Concrètement, cela se traduit par la création en ville de jardins potagers collaboratifs, où chacun est invité à se servir librement grâce au panneau "Nourriture à partager" mais surtout à participer au projet et à recréer du lien social. L'idée est d'investir des espaces publics pour y faire pousser fruits, légumes, aromatiques et fleurs comestibles en installant des bacs ou en plantant directement en pleine terre. "Pour les communes, il s'agit d'engager une réflexion durable sur l'agriculture urbaine qui associe les habitants et intègre les notions de gratuité et de partage," précise Marie Pannetier, membre des Incroyables Comestibles Anancy.

UN ESPACE VERT PARTICIPATIF

Né au Royaume-Uni en 2008, le Mouvement a fait des adeptes partout dans le monde et la Haute-Savoie compte déjà plusieurs initiatives. Ainsi, la ville de Seynod a décidé d'appliquer la démarche sur une de ses parcelles en friche : "La création d'une aire de jeux dans le secteur de Périaz laissait libre un terrain voisin, explique Gabriela Lopez-Gatell Fernandez, responsable du service Environnement. Plutôt que de le laisser à l'abandon, nous avons choisi de tester cette nouvelle approche du jardin, d'autant que la demande était réelle de la part des habitants". Concrètement, la commune a mis le terrain à disposition après avoir réalisé un appel d'offres auprès de la population auquel une quinzaine de familles a répondu.

Pour la conception du jardin, elle a fait appel à l'expérience et aux compétences de l'association "Incroyables Comestibles Anancy", puis acheté le matériel nécessaire à la réalisation du projet. Reste maintenant à effectuer les plantations, selon des méthodes naturelles bien sûr : "On encourage les participants à varier les espèces pour favoriser la biodiversité et à produire leurs propres semences d'une année sur l'autre," précise Marie Pannetier. Chacun devra ensuite s'occuper et entretenir dans le temps ce qu'il aura planté. Et tout le monde, passants et habitants, pourra en profiter. ■



© Incroyables comestibles

Dès l'origine du projet, une quinzaine de familles s'est déclarée intéressée par la démarche.



© Incroyables comestibles

UN PARC "NATURE" À ANNEMASSE

Situé en limite de la ville, au-dessus du casino, le site des Coteaux du Vernand occupe une superficie de plus de cinq hectares, majoritairement en pente. Il a fait l'objet d'acquisitions foncières par la collectivité pendant une quinzaine d'années. En 1998, dans le cadre d'un appel à projet, Banlieue 89, une étude paysagère structurante a permis la création d'un premier tronçon de cheminement, avec l'aménagement de belvédères donnant sur l'Arve et ses paysages (Salève, Môle...). En 2013, la municipalité a souhaité prolonger cette première réalisation en préservant le côté "nature" du site. *"Il s'agissait également de relier la ville à l'Arve en se réappropriant ce lieu car Annemasse a longtemps tourné le dos à cette rivière torrentielle,"* précise Isabelle Baudet, responsable du service Parcs et Jardins.

DES VIGNES ET DES CRAPAUDS

Une maîtrise d'œuvre, les "Architectes du Paysage", associée à un cabinet d'écologues, Avis Vert, a été sélectionnée pour ce projet avec pour objectif de respecter l'histoire des lieux et de s'appuyer sur les atouts naturels du site. Les recherches historiques ont fait apparaître que ces coteaux accueillent, au début du 20e siècle, des jardins en espalier et des vignes. L'analyse de la biodiversité a de son côté mis en évidence la présence du crapaud sonneur à ventre jaune (*bombina variegata*), petit amphibien protégé au niveau européen par la convention de Berne. Fort de ces connaissances, le projet d'aménagement a repris l'ensemble de ces éléments. Les vignes ont

été plantées en hutins. Cette technique, mariant l'arbre et la vigne, oblige cette dernière à prendre de la hauteur. Devenu tuteur, l'arbre permet d'autres productions au travers de son feuillage éclairci. Il a fallu créer un sentier arpenté, fait de bois d'acacia et de gravier. Ce cheminement, parfois suspendu dans la pente, parfois à fleur d'eau dans les creux qui recueillent les eaux des sources, offre une succession d'ambiances et permet la découverte d'un des plus beaux points de vue de la commune. Quant aux vergers encore présents dans ce talus, ils ont été préservés et complétés par de nouveaux arbres fruitiers. Les lisières forestières ont été réhabilitées afin de permettre le maintien d'une population de chauve-souris, repérée lors d'inventaires faunistiques par sonar.

ESPACE NATUREL SENSIBLE

Des nichoirs et du mobilier "vivant" créés spécifiquement pour cet espace sont par ailleurs venus enrichir le projet et permettre aux scolaires et aux usagers de découvrir ses richesses. En 2014, un dossier a été déposé auprès du Conseil général (devenu Conseil départemental) de Haute-Savoie et le site a été reconnu Espace Naturel Sensible (ENS) au titre de la biodiversité ordinaire, une première pour un site urbain. Cet endroit, déjà classé en zone N au PLU, se voit conforter par cette reconnaissance. La commune doit également rendre la parcelle inconstructible sauf pour y ériger un lieu d'accueil, et doit assurer chaque année l'organisation d'animations avec le soutien actif du Conseil départemental. ■

Préserver le côté nature du site.

Les lieux ont été classés en Espace Naturel Sensible.



PROMENADE AU FIL DE L'EAU À THYEZ

Le ruisseau de l'Englennaz traverse la commune de Thyez d'est en ouest en suivant un tracé parallèle à l'Arve. Ses berges, longtemps laissées à l'abandon, ont fait l'objet d'une démarche de mise en valeur entreprise dès le début des années 2000 et confiée au paysagiste Willem Den Hengst. "Il s'agissait de relier le centre du village au secteur des Lacs via un cheminement vert le long du ruisseau", explique le maire Gilbert Catala. Élagage, débroussaillage... les travaux, démarrés en 2002, ont permis d'éclaircir le terrain. "Nous avons cependant conservé un maximum d'arbres existants et réalisé quelques plantations avec des essences locales," précise Yves Caron, responsable des Services techniques à la mairie de Thyez. Pour réduire les coûts d'entretien, certaines parcelles, situées de part et d'autre du chemin, sont laissées à l'état naturel. Divers aménagements sont venus ponctuer le parcours au fil des ans : tables et bancs, appareils sportifs en libre accès, ruches, éclairage adapté (rénové récemment pour réduire les consommations d'énergie), jardin partagé... Plusieurs "dérivations" ont par ailleurs été créées : c'est le cas du miroir d'eau aménagé à mi-chemin avec un cheminement sur pilotis. Pas de bitume pour recouvrir ce chemin "nature" : un revêtement de sable provenant des carrières du Salève a été retenu sur la majeure partie du sentier. Seule la zone attenante aux écoles est habillée d'un liant végétal de couleur écru afin d'éviter les salissures. Aujourd'hui, le sentier piétonnier, aménagé et balisé, conduit le promeneur du square Saint-Théodule, près de l'Église, jusqu'à la Base de Loisirs, soit un parcours d'environ 2 kilomètres. Un itinéraire au fil de l'eau très apprécié des habitants. ■



© Ville de Thyez

ESPACES NATURELS SENSIBLES : BIODIVERSITE, NATURE EN VILLE ET PAYSAGE

© Conseil départemental 74



Un nouveau schéma des Espaces naturels sensibles (SDENS) a été adopté par le Département en juillet dernier. Christelle Petex, conseillère départementale déléguée à l'Environnement, nous en décrit les grandes orientations.

Paysages > Dans quel contexte intervient ce nouveau schéma des Espaces naturels sensibles ?

Christelle Petex - Le département est investi dans la préservation de l'environnement au sens large depuis de nombreuses années. Un premier schéma des Espaces naturels sensibles a été conduit de 2008 à 2015. Il a révélé les principaux enjeux pour notre territoire et permis de fonder un partenariat solide entre les différents acteurs concernés. Son bilan a mis en évidence la nécessité pour le Département de poursuivre la démarche, en allant plus loin et en renforçant son implication. Il s'agit aussi de s'adapter au nouveau visage de la Haute-Savoie : rappelons que nous accueillons 10 000 nouveaux habitants chaque année, ce qui a un impact fort sur nos espaces naturels. Un nouveau SDENS était donc nécessaire ; engagé en octobre 2015, il s'est appuyé sur une large consultation des partenaires pour être adopté en juillet dernier.

Paysages > Quelles sont les principales nouveautés ?

Christelle Petex - L'objectif fondamental reste la protection de la biodiversité et des paysages hors du commun qui font la richesse de notre territoire. Il ne s'agit pas pour autant de mettre la Haute-Savoie sous cloche, mais plutôt d'offrir ces espaces à tous les publics. Le nouveau schéma intègre également la volonté de préserver les espaces naturels à tous les niveaux, qu'il s'agisse des grands sites emblématiques comme des zones plus difficiles situées à la périphérie des villes. Prise en compte dans le précédent schéma des ENS, la thématique "Paysage" sera par ailleurs plus largement présente, avec notamment une mise en avant des lieux exemplaires, dans le cadre par exemple de notre partenariat avec le CAUE. Enfin, en matière de gestion des espaces, la tendance est au regroupement des sites ENS afin de renforcer la cohérence des actions et en optimiser les coûts. Rappelons que l'ensemble de cette nouvelle politique représente un financement d'environ 15 millions d'euros en moyenne chaque année, un budget ambitieux qui devrait contribuer largement à préserver notre "Capital Nature".

SAINT-GERVAIS : LA NATURE REPREND SES DROITS AU MONT-LACHAT



© Ville de Sallanches

L'histoire se passe à plus de 2 000 mètres d'altitude, au niveau du col du Mont-Lachat. C'est là qu'à la fin des années 30, à une époque où l'utilitaire primait sur les préoccupations environnementales, fut érigée une soufflerie militaire : bâtie par la Société nationale de construction de moteurs d'aviation (SNECMA), elle a servi pendant trente ans à tester les moteurs d'avion en altitude et dans des conditions de grand froid. Désaffecté en 1969, le bâtiment a été vendu par l'État à la commune de Saint-Gervais. Squatté, dégradé, il est peu à peu devenu une verrue dans le paysage et une intervention s'imposait. *"La construction est implantée en plein cœur du site classé du massif du Mont-Blanc. Sa démolition devait donc faire obligatoirement l'objet d'une autorisation de la part de l'État,"* explique Jean-Marc Peilleux, actuel maire de Saint-Gervais. Accordée en mars 2014 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, cette autorisation a sonné le départ d'un chantier exemplaire.

UNE RENATURATION VERTUEUSE

Le bâtiment n'ayant aucune valeur patrimoniale ni architecturale, la décision de rendre le site à la nature s'est logiquement imposée. *"Il ne s'agissait pas de sanctuariser un lieu qui ne méritait pas d'effort de mémoire, précise le maire. En revanche, la situation privilégiée sur la route du Mont-Blanc justifiait parfaitement que l'on cherche à lui redonner son aspect d'autrefois."* *"Il est parfois coûteux de détruire un bâtiment existant mais ici, la désinstallation était*

une évidence," ajoute Juliette Bligny, de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, qui a apporté soutien financier et aide technique au projet. Le CAUE a accompagné la commune dans tout le programme permettant l'articulation des nombreux intervenants. Renaturer le site nécessitait cependant de vérifier que le chantier ne mette pas en péril d'éventuelles espèces protégées. Un diagnostic des lieux, confié à l'association Asters, a conclu à l'absence de telles espèces. Plusieurs précautions ont cependant été prises pour éviter les nuisances. Ainsi, le transport des matériaux, des engins de chantier et du personnel a été réalisé via le Tramway du Mont-Blanc. Les déblais issus de la démolition du bâtiment ont été soit récupérés, soit concassés puis utilisés pour combler le trou et reconstituer les courbes de niveau. De la terre végétale prélevée sur place vient recouvrir le tout. *"Il fallait recréer un col car la construction du bâtiment avait produit un plat artificiel,"* précise Juliette Bligny.

UN PROJET PARTICIPATIF

Côté plantations, la commune de Saint-Gervais a bénéficié de l'accompagnement de la Société d'économie alpestre à travers le programme expérimental Interreg Semences. Ce dernier vise à procéder à la récolte de semences sur place pour permettre, au terme de la remise en forme de la topographie, de réensemencer le sol avec des plantes indigènes, opération réalisée en septembre 2015. Le site ainsi rendu à la nature fait bien sûr l'objet d'un suivi. Une étude élargie à un périmètre de 100 hectares, devenu Espace naturel sensible en 2014, devrait aboutir d'ici fin 2016. A noter que le projet a réuni un grand nombre de partenaires dans le cadre d'une démarche de gouvernance participative. Il a pu voir le jour grâce aux financements du Conseil départemental de Haute-Savoie, de l'association WWF France organisateur du Pandathlon*, de la DREAL et de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. ■

* A travers le Pandathlon, le WWF France encourage une pratique responsable du sport en démontrant que l'on peut organiser un événement sportif avec un impact minimum sur l'environnement. La troisième édition a eu lieu en juin 2016.



© Luc Moreau



© CAUE 74 - Romain Blanchi

Le site avant et après la démolition de la Soufflerie.

TRAME VERTE & BLEUE À CLUSES



© CAUE 74

Le diagnostic porte sur quatre communes.

La communauté de communes Cluses Arve et montagnes (2CCAM) a été sollicitée par le CAUE de Haute-Savoie pour être territoire d'expérimentation dans le cadre d'un projet visant à décliner une fiche action du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) "Améliorer la connaissance de la trame verte et bleue urbaine et péri-urbaine". Financé par la Région Auvergne Rhône-Alpes et le FEDER, ce projet a pour objectif de répertorier les expériences déjà engagées et d'accompagner des territoires tests au niveau régional. Vivement intéressée par cette problématique, objet d'une fiche action de son Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles (2015-2019), la 2CCAM a répondu favorablement. "Nous souhaitons avoir une meilleure connaissance du maillage vert et bleu de notre territoire afin de faire émerger les enjeux en matière de fonctionnalité écologique, de qualité de cadre de vie et de densité urbaine", explique Fiona Prioul, chargée de mission espaces naturels et développement durable à la 2CCAM.

UNE VISION PARTAGÉE

Dans cette démarche, le CAUE de Haute-Savoie a souhaité s'associer à la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA Haute-Savoie) et à la Ligue de protection des oiseaux (LPO Haute-Savoie), afin de bénéficier de leurs compétences naturalistes. "Nous avons été intéressés par le projet car il met en évidence l'importance de la connexion des milieux naturels entre eux, et cela à petite échelle", explique Xavier Birot-Collomb, chargé de mission biodiversité pour la LPO Haute-Savoie. "Le fait de mener une expérimentation en permettant à chacun d'amener

son expertise et sa vision du sujet nous a paru très enrichissant", ajoute Christophe Gilles, chargé de mission biodiversité à la FRAPNA Haute-Savoie.

DES RÉSULTATS POUR 2017

Portant sur quatre communes du territoire (Cluses, Marnaz, Scionzier et Thyez), le travail de diagnostic démarré en 2016 vise à repérer dix sites pilotes répartis selon cinq typologies : abords de cours d'eau, espaces agricoles urbains ou périurbains, espaces "naturels" relictuels, parcs urbains d'agglomération, voies ferrées et bords de route. Il s'agit ensuite d'extrapoler les résultats obtenus sur ces sites à l'ensemble du périmètre de la communauté de communes, soit 10 communes au total. Ces résultats seront complétés par une analyse sociologique menée en parallèle, afin de mieux cerner les attentes de la population en matière de trame verte et bleue urbaine, et d'identifier les moyens d'appropriation possible par les habitants. Des pistes d'actions seront ensuite proposées à partir de 2017, pour une utilisation dans le cadre des documents d'urbanisme du territoire. ■

Mieux connaître le maillage vert et bleu.



© CAUE 74

Il s'agit de repérer dix sites pilotes.

LES DÉLAISSÉS URBAINS À THONON-LES-BAINS

Le point de vue de Bernard Delorme, directeur du service Espaces verts et paysage

"On peut distinguer deux types de délaissés dans la ville : des terrains privés, pour lesquels nous ne pouvons avoir qu'une action de sensibilisation auprès des propriétaires, et des espaces situés dans le domaine public, sur lesquels nous avons la main.

À Thonon, nous avons longtemps considéré que ces zones non entretenues ne faisaient pas partie du périmètre d'activités du service Espaces verts. Or, ces lieux délaissés sont souvent sources de problèmes : propreté, usages illicites, insécurité liée notamment au mauvais état sanitaire des arbres... Nous nous sommes donc intéressés à la tenue esthétique de ces espaces et plus particulièrement aux espaces de nature de types taillis, haies bocagères, terrains vagues etc. Ainsi, la ville est aujourd'hui propriétaire de 65 hectares de zone agricole, des prairies et des champs

que nous avons confiés à des agriculteurs par convention ou bail rural. Plantées de colza ou de tournesol, ces surfaces participent à la valorisation des espaces, notamment aux entrées de ville, et contribuent à la qualité paysagère de notre cadre de vie, sans coût d'entretien pour la collectivité. Certains espaces peuvent aussi être laissés à leur équilibre naturel. Ils ne nécessitent ni entretien ni arrosage. Mais cela n'empêche pas de soigner leur esthétique. Je pense aux zones champêtres et aux taillis forestiers que l'on reboise avec des essences d'origine. Préserver ces espaces est également vital pour la biodiversité car ils constituent de véritables corridors verts entre le centre ville et la périphérie. Grâce à l'absence d'intervention de l'homme, on retrouve même des espèces végétales qui avaient disparu. C'est le cas à Thonon avec la chicorée sauvage, la chélide, la mauve, la marguerite, le millepertuis perforé, l'œnothère ou la phacélie... autant de végétaux qui aujourd'hui recolonisent peu à peu nos accotements routiers enherbés."

Aire d'accueil avec gestion champêtre dans la Réserve Naturelle de la Dranse.



© Ville de Thonon-les-Bains

"LA PERMACULTURE, C'EST LA RECHERCHE D'UN ENVIRONNEMENT HARMONIEUX À LA FOIS POUR L'HOMME ET POUR LA NATURE "



© FERMACULTURE

INTERVIEW DE SÉVERINE MORIN

Membre de l'association Les Colibris et du collectif Les Incroyables Comestibles, présidente et fondatrice de l'association FERMACULTURE, Séverine Morin est certifiée par l'Université populaire en permaculture fondée par l'Anglais Steve Read. Elle nous livre ici son point de vue sur cette approche écologique. Rencontre.

Exemple de permaculture à la Ferme du Bec-Hellouin (Haute Normandie).

Paysages > Comment peut-on définir la permaculture ?

S.M. > Il existe aujourd'hui de nombreuses définitions à travers le monde et chacun adopte celle qui lui convient le mieux. Si l'on revient à l'origine, le mot "permaculture" signifie "agriculture permanente". Il a été utilisé pour la première fois dans les années 70 par deux Australiens, Bill Mollison et David Holmgren. Constatant la dépendance de l'agriculture aux énergies fossiles (fioul pour les machines agricoles, pétrole pour les engrais...), ils ont réfléchi ensemble à une autre façon de travailler la terre : en économisant l'énergie et en respectant la biodiversité. Avant eux, le Japonais Masanobu Fukuoka, auteur de "La révolution d'un seul brin de paille", défendait déjà l'idée qu'il faut laisser faire la nature et limiter au maximum les interventions humaines nécessaires. Même sans apport extérieur, sa méthode d'agriculture avait pour principal effet d'enrichir le sol plutôt que de l'épuiser. Depuis, le concept de permaculture a beaucoup évolué et s'est élargi au-delà des pratiques agricoles. La permaculture cherche aujourd'hui à concevoir des lieux et des organisations pensés de manière harmonieuse pour l'humain et pour la nature. La démarche s'attache donc à appréhender un système ou un problème dans sa globalité.

Le jardin "Keyhole Garden" : un chantier participatif réalisé en 2014 dans le quartier Renoir, à Cran-Gevrier, par les habitants au pied de leur immeuble.



© Nicolas J. Veerecken



© Fermaculture

UNE FERME URBAINE EXEMPLAIRE

Située sur l'ancienne route de Vieugy, à 5 minutes en bus du centre ville d'Annecy, la future ferme urbaine d'Annecy-Seynod bénéficiera d'un emplacement privilégié au pied du Semnoz, au bord d'une rivière, dans un cadre préservé proche du milieu naturel et dont une partie est boisée. Conçue selon un design permaculturel, elle est basée sur une agriculture paysanne, fournissant une production bio et locale aux habitants de l'agglomération d'Annecy. Une culture fondée sur le respect de l'équilibre naturel et les principes d'agro-écologie développés par Terre et Humanisme, partenaire du projet. C'est un lieu qui s'inspire également des travaux menés par l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) à la ferme du Bec Hellouin, en Normandie, sur la partie maraîchage bio-intensif.

Ouvert aux habitants, le site comprendra une partie ferme, avec production de légumes sous forme de paniers, quelques animaux à vocation pédagogique, une partie Institut et un accueil social pour les personnes handicapées. Dans ce lieu "ressources", chacun pourra se former sur les méthodes innovantes de l'agriculture raisonnée. Initié et porté par l'association FERMACULTURE, le projet est financé par les dons et par les subventions. Il bénéficie d'un accompagnement du CAUE dans la définition technique et opérationnelle du projet. Sa réalisation est prévue en plusieurs phases. La première, qui consiste à mettre en place la partie maraîchère de la ferme avec l'achat de serres et d'un cheval de trait, devrait démarrer à l'automne 2016.

Le site de la future Ferme urbaine.



© CAUE 74

Paysages > Comment cela se traduit-il sur le terrain ?

S.M. > Tout commence par une collecte d'informations. Car avant toute réalisation, il y a le temps des études en amont, qui représentent 80 % du travail. Cela peut être parfois décourageant mais c'est réellement essentiel. On dit souvent qu'une année entière d'observation est nécessaire avant de démarrer le projet. Ce préalable permet de constater les changements au cours des saisons, de collecter des renseignements auprès du voisinage, d'observer la course du soleil, de s'intéresser au sol, à la végétation, aux animaux, à la présence de l'eau... à l'environnement de façon très large. Une fois ces informations collectées, on est à même d'étudier de près la pertinence des interactions. On peut par exemple décider de positionner un élément à un autre endroit afin d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble et augmenter ses effets bénéfiques. L'objectif est bien de créer des relations harmonieuses pour l'ensemble du jardin. A cela s'ajoute une recherche d'esthétique. Pour cela, on part de l'existant. Car il ne s'agit pas forcément de tout révolutionner mais de réfléchir pour placer cet environnement au mieux de ses possibilités tout en gardant en tête le bien-être de l'homme et de la nature, sans jamais privilégier l'un sur l'autre.

Paysages > Comment ces projets s'intègrent-ils dans la ville ?

S.M. > De plus en plus de collectivités s'intéressent à la permaculture car il y a une forte envie des habitants de développer ce type de projets. Ces projets sont très souvent issus d'initiatives individuelles qui deviennent des projets collectifs, fédérant de plus en plus de monde. Le lien entre l'agriculture urbaine et l'implication des populations autour est d'ailleurs essentiel pour faire vivre ces espaces. En Haute-Savoie, les démarches se multiplient. Nous travaillons ainsi avec les villes d'Annecy et de Seynod autour de la réalisation d'une ferme urbaine sur un terrain communal de 4,7 hectares. Il s'agit d'un projet d'envergure, à la fois social et économique, qui mettra en pratique les méthodes de la permaculture en impliquant les citoyens et l'ensemble des acteurs locaux à tous les niveaux.



© Charles Hervé-Gruyer

■ ESPACES PUBLICS :

UNE HARMONIEUSE DIVERSITÉ

Platelages en bois, dallages de pierre, cheminements en béton, mobilier métallique... Le traitement actuel de nos espaces publics multiplie les solutions d'aménagement et les matériaux se diversifient. Conséquence : la surface occupée par le végétal se réduit, favorisant une conception paysagère très minéralisée.

VOUGY/UN BALCON SUR LE PAYSAGE

Implantée en centre bourg, sur la rive droite en descendant sur la Route Nationale, la mairie de Vougy a été construite à la fin du 20e siècle. Sa réhabilitation était l'occasion pour la commune de requalifier le centre du village et de revoir les abords du bâtiment. L'opération, confiée au paysagiste Jean-Claude Dubois (Agence ADP Dubois), a permis le dégagement d'une esplanade qualitative et une meilleure lecture du site. *"Nous avons choisi de réaliser une large place commune qui mette en scène la mairie et ses annexes (une petite salle communale a été construite sur le côté), tout en offrant un point de vue sur le grand paysage,"* explique Jean-Claude Dubois. Le parcours allant de la rue à la mairie s'inscrit dans une pente douce. Un jeu de rampes et d'escaliers offre une gradation d'espaces aux ambiances et aux usages variés. L'ensemble est structuré par un trottoir ouvert sur un large emmarchement, une place publique proposant une première terrasse à mi-pente et un parvis-belvédère devant la mairie qui s'étire à l'ouest pour ouvrir sur des perspectives paysagères. On passe ainsi de l'espace urbain de représentation minéral, place institutionnelle, à un jardin d'agrément, lieu de rencontre, de repos...

JEU DE COULEURS ET DE MATIÈRES

Pour distinguer ces différents lieux, le paysagiste a alterné les matériaux : un pavage de granit savamment calepiné habille le parvis tandis qu'un revêtement en béton sablé, rythmé par des joints en pierre, confère un traitement qualitatif à la place publique. *"Nous avons beaucoup travaillé sur la couleur et sur la granulométrie des différents revêtements",* précise le paysagiste. Côté plantations, le pied du bâtiment est souligné par une bande de vivaces prolongée à l'ouest jusqu'au parking. Le jardin de la mairie est un simple espace de prairie qui procure une ambiance champêtre en relation avec les pentes au nord. Les deux grands arbres remarquables, des tilleuls, sont conservés et mis en valeur par la simplicité de la prairie. Ils habitent à eux seuls l'espace du jardin et apportent un ombrage et une atmosphère pittoresque en arrière-plan des bâtiments.

Le CAUE a accompagné la commune dans la définition de son projet et dans l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre. ■

© CAUE 74 / Béatrice Cafiéri



© CAUE 74 / Béatrice Cafiéri



SALLANCHES/LA RENAISSANCE D'UNE PLACE

A Sallanches, la place Saint-Jacques est dotée d'un riche passé historique, bénéficiant d'un positionnement central dans la ville et d'un panorama unique sur le Mont-Blanc. Au fil du temps, ce lieu emblématique de rencontre du coteau de Saint-Roch et de Sallanches a été totalement investi par la voiture. Une profonde refonte était donc nécessaire. Le travail, confié au paysagiste Christophe Veyrat-Parisien et à son équipe, a consisté à retrouver les qualités perdues de l'ancienne place de l'église, dans un souci d'élégance et de fonctionnalité : *"Il fallait redécouvrir l'espace ouvert, en remettant en scène la pente douce et régulière qui descend de l'église vers le front sarde de la ville."* Il s'agissait aussi d'aménager un parvis devant l'église et de revoir la logique de circulation automobile en mettant en place un sens unique.

TOUT EST DESSINÉ

Grâce à un important travail de nivellement, intégrant les obligations d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, le projet s'articule autour d'un plan incliné parfaitement régulier dont la ligne de plus grande pente (4 %) s'inscrit dans la continuité de l'axe de la nef de l'église. Devant celle-ci s'étend une vaste esplanade dont le revêtement est en granit des Vosges. Du granit blanc d'Espagne et du granit noir du Zimbabwe sont également utilisés pour mettre en valeur la fontaine et le "chemin d'eau" qui relie le trop plein de la fontaine à un miroir d'eau. Enrobé classique et béton désactivé viennent marquer les zones de circulation. *"Pour obtenir ce rendu, tout a été dessiné en amont de manière très précise, explique Christophe Veyrat-Parisien. L'objectif était d'obtenir une implication sans faille de toutes les entreprises chargées des travaux."*

La végétation n'est pas en reste dans ce lieu a priori très minéral. Les paysagistes ont cependant misé sur la transparence afin de ne pas occulter les vues sur le Mont-Blanc. Arbustes, massifs de plantes vivaces, fruitiers à fleurs... occupent l'espace aux endroits clé. Un orme de Sibérie, choisi en pépinière pour sa forme et ses dimensions remarquables, est implanté devant l'église. Quant au mobilier urbain, il associe du mélèze d'Autriche à de l'acier de type Corten. Ce même matériau est utilisé pour les jardinières mobiles qui permettent astucieusement de délimiter les espaces selon les besoins. ■



© CAUE 74 / Béatrice Cafféri



© CAUE 74 / Béatrice Cafféri

FERNEY-VOLTAIRE/UN PARC CONTEMPORAIN AU PIED D'UN CHÂTEAU DU 18^{ème}

Véritable poumon vert au cœur de la ville, le parc de la Tire s'étend sur un terrain de trois hectares, en contrebas du château où Voltaire vécut ses vingt dernières années. Le philosophe aimait d'ailleurs s'y promener en empruntant l'allée centrale plantée de peupliers, lien naturel entre le château et les bois de la Bagasse. Cet axe historique a bien sûr été conservé dans le projet du nouveau parc urbain conçu par l'agence ADP Dubois. Retenu après un appel d'offres lancé par la Ville en 2009, le paysagiste a proposé une vision à la fois contemporaine et respectueuse du passé. *"Notre projet reprend les traces du parc classique tout en apportant les fonctionnalités et le traitement des espaces verts d'aujourd'hui,"* explique Jean-Claude Dubois.

Le nouveau parc est fait d'ambiances contrastées, dans une composition asymétrique structurée de part et d'autre de l'allée centrale. Une grande prairie ouverte est aménagée à l'est tandis que la partie à l'ouest comporte plusieurs petits espaces mis en terrasses sous la forme de jardins thématiques. Une allée en pente douce en forme de zigzag permet un cheminement secondaire du nord

au sud. Tout au long du parcours, des plateformes en bois ou en béton peuvent servir de solariums ou de lieux d'exposition.

DES FINITIONS VARIÉES

Côté revêtements de sol, ADP Dubois a choisi d'appliquer du béton sablé sur l'allée centrale, une finition à la fois authentique et contemporaine. Des plaques en inox, gravées de citations du siècle des Lumières, ponctuent le parcours. Pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, les chemins secondaires sont revêtus de stabilisé, utilisant les mêmes agrégats que le béton sablé pour éviter les contrastes visuels.

Des espaces denses en végétation alternent avec des lieux plus ouverts, comme la vaste pelouse de la plaine de jeux. Les lisières du parc, composées de végétaux endogènes, forment un filtre entre la ville et la nature. Des platanes sont plantés sur les terrasses afin d'apporter de l'ombre l'été. Quant aux peupliers de l'allée centrale, malades, ils ont été remplacés par des chênes. ■



GAILLARD/UN ESPACE PRÉSERVÉ

Le parc du Petit Vallard est implanté à l'intérieur d'un petit îlot d'habitat datant des années 70. Vieillissant, très ombragé et peu visible depuis la rue, il était délaissé des riverains et mal fréquenté. Soucieuse de protéger ses espaces verts et d'en améliorer la qualité paysagère, la commune de Gaillard a confié la requalification du parc aux Architectes du Paysage. *"L'objectif était double,"* explique Jérémie Duval, chargé du projet à l'agence. *"Il fallait créer un lieu intergénérationnel, ramener de la vie, de la lumière, et redonner un sens au projet. Le parc devait aussi devenir un pôle d'attractivité sociale avec la petite enfance comme vecteur principal."*

UN POTAGER LUDIQUE

Après consultation des habitants, les paysagistes, s'inspirant de la tradition maraîchère locale, ont proposé de réaliser un *"grand potager dans lequel on vient jouer"*. Cabanes de jardinier, petits animaux des jardins, abris, mobiliers de jeux... l'ensemble des équipements reprend le design ludique et les couleurs propres à l'enfance. Pour amener de la lumière, plusieurs arbres ont dû être supprimés mais une partie des tilleuls existants a été conservée afin de créer des zones ombragées aux endroits de rencontre. Une serre métallique dotée d'un brumisateur relié au système d'arrosage automatique vient apporter la fraîcheur les journées chaudes de l'été.

Colorées, odorantes, parfois comestibles, les nouvelles plantations jouent la carte du sensoriel. De petits bacs plantés d'annuelles peuvent servir à l'animation d'ateliers pédagogiques.

Pour faciliter la circulation dans le parc, des cheminements courbes ont été aménagés. *"La quasi totalité des sols est perméable,"* précise Jérémie Duval. Un gravier naturel habille les chemins qui ont été stabilisés à la chaux tandis que des platelages bois viennent recouvrir certains espaces. Dans les aires de jeux, les sols amortissants sont faits de copeaux de bois adaptés afin d'éviter les problèmes sanitaires. Le bois est aussi le matériau retenu pour le mobilier de jeux : *"Nous avons choisi du robinier, une essence de qualité, naturellement robuste (classe 4)."* Des touches de couleurs sont amenées, ici et là, avec un mobilier en acier thermolaqué rouge ou vert anis ; la hauteur des accoudoirs et des assises a été étudiée pour en faciliter l'accessibilité. ■



CONCOURS

"PAYSAGE, FLEURISSEMENT ET CADRE DE VIE"

PALMARÈS 2016

Le concours départemental "Paysages, fleurissement et cadre de vie" est ouvert à toutes les communes de Haute-Savoie qui souhaitent évaluer et valoriser leur cadre de vie. Il ne requiert aucun niveau préalable pour concourir. En 2016, 42 communes, petits villages ou grandes agglomérations, ont été visités par le jury départemental. L'ensemble des secteurs géographiques du département était représenté (Chablais, Giffre, Mont-Blanc, Vallée de l'Arve, Cluse du lac d'Annecy...).

Le jury est composé de professionnels : paysagiste, enseignant, élu, jardinier, responsable de service parc et jardin des collectivités et autres bénévoles qualifiés. Outre l'entretien du végétal, le jury évalue la qualité esthétique et paysagère globale des espaces publics communaux selon une grille de critères bien précise.

COMMUNES AYANT PARTICIPÉ AU CONCOURS DÉPARTEMENTAL

Alby-sur-Chéran, Annemasse, Anthy-sur-Léman, Arbusigny, Bluffy, Brenthonne, Chapeiry, Clarafond, Cluses, Cran-Gevrier, Demi-Quartier, Doussard, Duingt, Éloise, Faverges-Seythenex, Fessy, La Chapelle-d'Abondance, La Roche-sur-Foron, Le Bouchet-Mont-Charvin, Les Gets, Les Ollieres, Maxilly-sur-Léman, Mieussy, Morzine, Passy, Praz-sur-Arly, Sales, Samoëns, Sciez, Sevrier, Seynod, Sillingy, Saint-Jorioz, Saint-Martin-Bellevue, Taninges, Thorens-Glières, Valleiry, Vaulx, Verchaix, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand, Villy-le-Bouveret.

PRIX DÉLIVRÉS AUX COMMUNES

- Prix pour la gestion harmonieuse entre paysage naturel et anthropique : **Praz-sur-Arly**
- Prix pour le parcours de découverte des zones humides : **Les Gets**
- Prix pour le dynamisme et l'investissement de l'équipe municipale : **Arbusigny**
- Prix d'encouragement pour une première candidature : **Demi-Quartier**
- Prix pour la démarche de développement des trames vertes urbaines : **Annemasse**
- Prix pour la mise en valeur du patrimoine naturel et la signalétique associée : **La Chapelle d'Abondance**
- Prix d'encouragement pour l'embellissement des bords du lac : **Saint-Jorioz**
- Prix pour le cadre de vie et le patrimoine bâti : **La Roche-sur-Foron**





Arbusigny



Demi-Quartier



Annemasse



La Chapelle d'Abondance



Saint-Jorioz



La Roche-sur-Foron

PRÉSÉLECTION DES COMMUNES POUR UNE CANDIDATURE AU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS EN 2017

Présélection candidature à l'obtention de la 1^{ère} fleur : Praz-sur-Arly, Mieussy, Saint-Martin-Bellevue, Villy-le-Bouveret, Arbusigny.

Présélection candidature à l'obtention de la 2^{ème} fleur : Saint-Jorioz, Duingt

Présélection candidature à l'obtention de la 3^{ème} fleur : Ville-la-Grand

Présélection candidature à l'obtention de la 4^{ème} fleur : Annemasse

Concours Paysage fleurissement et cadre de vie

PROJET PAYSAGER PARTICIPATIF

"Du fleurissement au paysage", tel est l'intitulé de l'appel à projetS lancé cette année par le CAUE de Haute-Savoie, en parallèle du concours départemental "Paysage, fleurissement et cadre de vie". Objectif : accompagner un projet paysager jusqu'à sa réalisation en impliquant les habitants. Pour cette première expérimentation, les communes des Ollières et de Messery ont été retenues. Zoom sur cette dernière.

Le site est un vaste terrain engazonné de 5 000 mètres carrés au centre du village. Situé près de la mairie, ce "délaisse propre" servait notamment à organiser des événements festifs mais il n'était guère fonctionnel et peu accessible. L'objectif de la démarche était donc d'en faire un espace accueillant, grâce à un aménagement simple et efficace. Plusieurs ateliers participatifs ont donc été organisés par le CAUE avec Julien Joly, le paysagiste retenu pour le projet. Un groupe de travail a été créé, réunissant représentants des élus, des services techniques, des habitants et du conseil municipal des jeunes. *"Nous avons commencé par faire le tour du centre village ensemble, ce qui a permis de prendre réellement conscience des lieux plutôt que de se contenter de la lecture d'un plan qui n'est pas forcément accessible à tous,"* explique le paysagiste. D'autres ateliers ont suivi pour étudier le site en détails : accessibilité, visibilité, plantations existantes... Le travail sur le programme, réalisé également en concertation avec les habitants, a fait émerger de nombreuses attentes qu'il a fallu hiérarchiser selon les enjeux définis par la commune. *"On s'est ainsi rendu compte que certains équipements, comme par exemple les jeux d'enfants, pouvaient trouver leur place dans d'autres secteurs du village,"* précise Julien Joly. Le paysagiste a ensuite proposé un dessin du projet, avec ses cheminements, ses végétaux, son mobilier et son éclairage... Reste à valider l'ensemble pour passer ensuite à l'étape de la réalisation. Là encore, les habitants de Messery seront impliqués puisqu'ils participeront aux plantations.



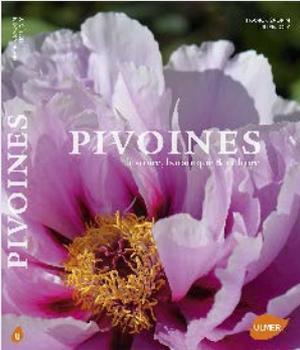
Les différentes étapes

Le projet est porté sur une année complète.

1. La commune propose sa candidature au CAUE.
2. Le CAUE retient deux ou trois communes et évalue leurs attentes en terme d'embellissement.
3. Les enjeux paysagers des espaces publics et de la gestion sont analysés : identification des sites de projet, potentiels et contraintes, usages actuels et futurs, mode de gestion. Une lecture paysagère sur site est réalisée avec les habitants.
4. Le diagnostic est présenté à la commune et aux habitants. Le site de projet est validé en réunion publique.
5. Le projet paysager est élaboré par la commune et les habitants.
6. Les plantations sont réalisées.
7. Le site est visité par le jury départemental du concours Paysages, fleurissement et cadre de vie.

PIVOINES

Histoire, botanique & culture



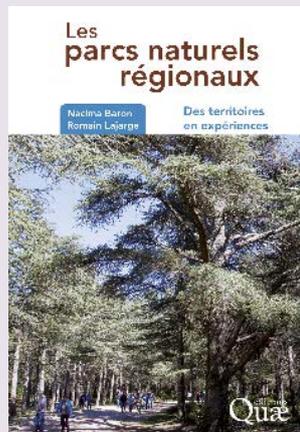
Ce livre s'adresse à ceux qui veulent apprendre à cultiver cette plante fascinante, mais aussi connaître son incroyable épopée. La pivoine, par sa floraison spectaculaire, n'a jamais laissé les hommes indifférents. Depuis l'Antiquité, que ce soit en Europe ou en Asie, histoires et légendes se sont tissées autour de cette plante magique et emblématique. Certaines variétés ont même fait l'objet d'une véritable quête, pour laquelle des moyens considérables et des vies ont été mis en jeu. Tout en décrivant précisément toutes les espèces botaniques du monde, tant arbustives qu'herbacées, les auteurs nous en présentent les principales variétés ainsi que l'histoire de leur découverte.

Par Franck Sadrin et Julien Joly

Éditions Ulmer - Prix 32 €

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Des territoires en expériences



Les parcs naturels régionaux (PNR) fêtent leurs 50 ans en 2017. Aujourd'hui, les 51 parcs couvrent près de 15 % du territoire français et représentent plus de 8 % de la population.

Leur naissance se situe au croisement de deux histoires : celle de la protection de l'environnement naturel et celle de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. Dès leurs débuts, les parcs naturels régionaux ont eu des missions d'expérimentation et d'éducation. Précurseurs ou témoins actifs, ils traversent les différentes idéologies de ce demi-siècle : valorisation des patrimoines, politique paysagère,

énergies renouvelables, tourisme environnemental, soutien à l'agriculture, éco-responsabilité, démarches participatives...

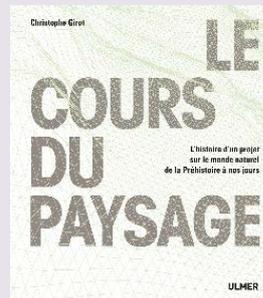
L'ouvrage dresse un état des lieux du réseau et des réussites des parcs comme instruments territoriaux. Il met en perspective leurs innovations dans le contexte de la crise du monde rural, sur fond de valorisation du patrimoine naturel et culturel et de nouveaux impératifs territoriaux. Il offre une réflexion critique sur le devenir d'un objet institutionnel d'une grande souplesse d'adaptation, confronté aux défis de la lutte contre les inégalités de territoires et à la métropolisation croissante.

Ce livre est donc une référence pour tous ceux qu'intéressent les politiques territoriales, l'action environnementale, le tournant post-rural, toutes les réformes et transitions en cours (collectivités territoriales, énergie, biodiversité...). Les auteurs accompagnent depuis vingt ans l'aventure des parcs naturels régionaux en tant que membres de leurs conseils scientifiques, collaborateurs ponctuels pour un parc et au sein du Conseil de recherche et de prospective de la fédération des PNR de France.

Par Nacima Baron-Yellès et Romain Lajarge

Éditions Quae - 29,00 €

LE COURS DU PAYSAGE



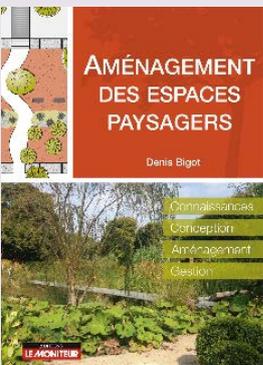
Toute l'histoire de l'intervention humaine sur le paysage de la Préhistoire à nos jours ! L'histoire de la civilisation est, par de nombreux aspects, une histoire de la relation des hommes avec la nature. Partant des deux archétypes primordiaux que sont la clairière et le jardin clos, à la base de tous paysages futurs, c'est toute l'histoire de cette relation que Christophe Girot retrace dans son livre.

En 12 chapitres, il nous donne les clés pour comprendre les grandes étapes de l'humanité dans son action sur son environnement naturel, à travers sa créativité et ses moyens techniques, mais aussi sa vision du monde, ses croyances et sa foi. Chaque chapitre consiste en un essai thématique incluant des études de cas spécialement illustrées avec des images de synthèse, ainsi qu'une iconographie particulièrement riche et pertinente pour toutes les époques présentées.

Ce livre est le fruit de 20 années d'enseignement au sein des universités les plus prestigieuses. Par l'abondance du matériel visuel rassemblé, l'étendue de ses références culturelles et la pertinence de ses analyses, Le Cours du Paysage intéressera non seulement les étudiants et les professionnels, mais toutes les personnes sensibles à la beauté des paysages et des jardins, et désireuses de les comprendre.

Par Christophe Girot

Éditions Ulmer - 49,90 €

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PAYSAGERS
Connaissance - Conception - Aménagement - Gestion

Le végétal présent dans les lieux publics représente un enjeu écologique, social, économique et politique, à travers ses multiples formes et usages : parcs, jardins, coulées vertes, espaces naturels aménagés, etc. La cohérence du territoire et les contraintes budgétaires nécessitent d'avoir recours à des techniques de gestion différenciée et écologique, à prendre en compte dès l'amont des projets d'aménagement, en protégeant les écosystèmes et en favorisant la biodiversité.

Tenant compte des derniers textes officiels et normes parus, ce guide propose une synthèse de toutes les dispositions constructives relatives à l'aménagement des espaces paysagers urbains. Il présente des connaissances indispensables concernant le patrimoine végétal (espèces, variétés, classification morphologique et horticole, exigences des plantes, gestion différenciée). Il détaille les éléments de diagnostic qui permettent d'élaborer un projet (composition et analyse des sols, réemploi des matériaux, coût global, conception différenciée) en respectant la nature (protection des arbres et des espaces boisés). Il explique les problématiques d'une conception d'aménagement, à chaque étape (réglementations et obligations, études, contrat de travaux) et pour chaque aspect (implantation, choix des arbres, massifs, gazons, prairies, paillage, gestion de l'eau, arrosage intégré, revêtements de sols). Il précise enfin les procédures de la réalisation d'un projet (responsabilités des élus, travaux préliminaires, protection sur chantier, achat des végétaux, plantation) ainsi que les opérations de gestion.

Par David Bigot

Éditions du Moniteur - 52,00 €

CAUE
HAUTE-SAVOIE

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'îlot-S
7 esplanade Paul Grimault
BP 339 | 74008 Annecy cedex
Tél. 04 50 88 21 10
etudes@caue74.fr

www.caue74.fr

